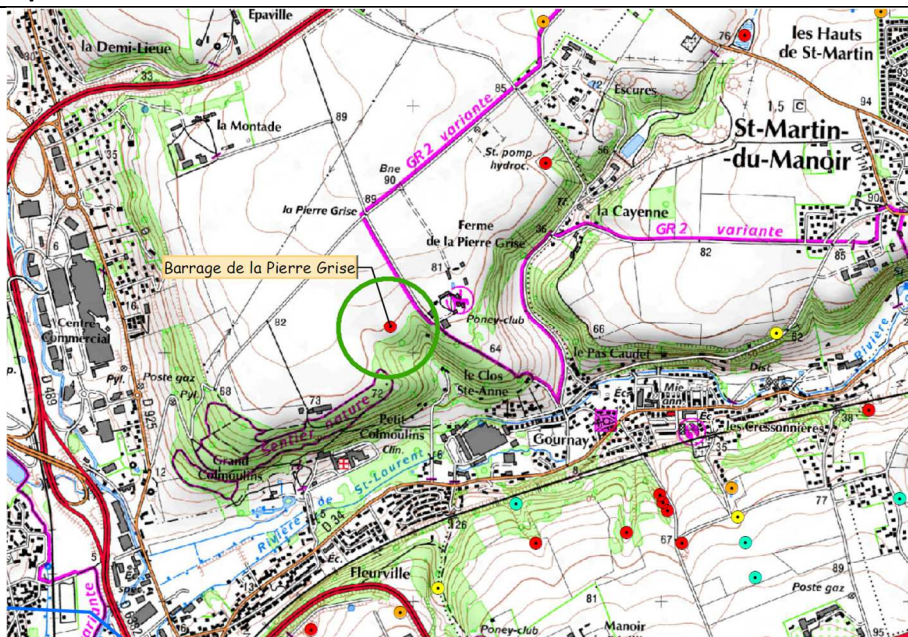


**MONTIVILLIERS – Barrage de la Pierre Grise ZB 10
Château de Colmoullins**

Prescriptions pour l'occupation

- ✓ Pâturage
- Petits animaux uniquement
- Pose d'une clôture aux frais du bénéficiaire pour la protection du remblai : **remblai exclu de la convention**
- Obligations : maintien du couvert végétal enherbé et entretien de la parcelle (pieds de haies, clôture, ...) ; gestion obligatoire des refus des animaux (orties, chardons, rumex ...) et des délaissés
- Terrain non viabilisé, eau pour abreuver les animaux à fournir par le bénéficiaire
- Protection des haies et fascines obligatoires

Situation géographique



Surface utilisable : 7 805m²

Montant annuel de la redevance : 79,24€ -valeur qui sera actualisée selon le dernier indice national des fermages en vigueur

Vue aérienne



Critère d'attribution :

	Critère	Sous-critère	Barème	
1	Prise en compte des contraintes du site et mesures pour limiter les impacts : voisinage, accès			/2
2	Moyens pour assurer la sécurité et le bien-être animal			
	<u>Justifier d'un terrain de repli pour la période hivernale</u>	<u>Obligatoire</u>	<u>Candidature non recevable en l'absence</u>	
	a	Modalités de mise en œuvre du pâturage : Capacité à intervenir rapidement en cas de nécessité, Délais prévu, Fréquence des visites Mesures envisagées pour la protection des aménagements (barrages, haie, pige de couleur ...)	De 0 à 5	/10
	b	Mesures envisagées pour la gestion des délaissés : refus des animaux, pieds de clôture	De 0 à 3	
	c	Préservation du site : adaptation du type et du nombre d'animaux à la surface et aux contraintes du site	De 0 à 2	

Total /12

en cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère a